

Chers Parents,

La date de rentrée est fixée au **LUNDI 31 AOUT 2026**

Vous recevrez **début juillet**, via école directe, la circulaire d'information de la rentrée.
En attendant, je vous souhaite à tous de passer un bon été.

A bientôt !

L. DAVID

Chef d'établissement

LISTE DES FOURNITURES PERSONNELLES POUR L'ANNEE 2026/2027
--

CM1 - CM2

Fiche de renseignements de couleur verte qui a été transmise début juillet

2 trousse

1 trousse ou sac congélation zippé pour stocker le matériel en réserve en classe

8 stylos (1 noir, 1 rouge, 3 bleus, 3 verts)

1 paire de ciseaux (bonne qualité)

1 chemise cartonnée à rabats et élastiques

1 porte-vues de 120 vues qui servira sur les 2 années de CM.

Il faut qu'il soit de bonne qualité et obligatoirement de 120 vues.

2 porte-vues (**60 vues**) de couleur différente.

2 crayons de bois

2 crayons porte-mines

1 gomme blanche

1 règle en **plastique** graduée de 1 à 30 cm d'1 seul côté

1 équerre en plastique

1 compas **avec porte-crayons**

1 taille crayon **avec réserve**

1 pochette de feutres

1 pochette de crayons de couleur

1 ardoise type velleda double face, un chiffon et 4 crayons velleda ou 1 crayon woody

2 surligneurs de couleurs différentes

4 bâtons de colle blanche

1 agenda : 1 jour = 1 page, s'ouvrant à plat comme un cahier (éviter ceux écrits en anglais)

Pour les CM1 1 dictionnaire : le **ROBERT JUNIOR** (celui des CM2 a été conservé à l'école)

2 boîtes de mouchoirs en papier (matériel collectif)

1 gourde

1 cartable de taille suffisante de préférence sans roulettes.

Important : La fantaisie du matériel scolaire ne garantit pas la qualité. Soyez vigilant, merci.

Tout le matériel scolaire (y compris les crayons) doit être marqué au nom de l'enfant.

- Aucun objet gadget ne sera accepté à l'école.
- Ces fournitures personnelles devront être vérifiées quand les trousse reviennent à la maison et le matériel remplacé si besoin, chaque enfant devant avoir son matériel personnel en bon état pour le travail scolaire.

« Tout matériel fourni par l'école doit être remplacé par la famille, s'il est perdu ou détérioré. »